

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes diffusé qu'un certificat de conformité a été délivré le 30 mars 2016 par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard du règlement suivant :

01-279-43 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)

En conséquence, le Règlement numéro 01-279-43, adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie tenue le 7 mars 2016, est réputé conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement précité est entré en vigueur le 30 mars 2016.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 12 avril 2016

Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire de l'arrondissement